

**PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 18 SEPTEMBRE 2015**

R

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - CS 91160 - 80011 Amiens Cedex 01 - Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

LISTE DE PRESENCES ET MANDATS

MEMBRES PERMANENTS			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Représentant des Conseils Départementaux	VACANT *(Elections CA 25/09/15)	Vacant	
Représentant des Conseils Départementaux	VACANT *(Elections CA 25/09/15)	Vacant	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	COTEL Jacques	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DEFLESSELLE Claude	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	excusé	M.RAOULT
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	BARAS Jean-Marie	Présent	
Représentant des Professions Industrielles	LUCQ Chantal	Présent	
Représentant des Consommateurs	SIX Alain	Présent	
Autres Usagers / Professions agricoles	FACT Olivier	Présent	
Autres Usagers / Professions industrielles	LEMAY Patrick - Président	Présent	
Autres Usagers / Distributeurs d'eau	RATTE Yannick (en cours de remplacement / Election CB 16/10/15)	excusé	M.LEMAY
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
Directeur de l'ARS de NPDC ou son représentant	GRALL Jean-Yves	excusé	
DRAAF Nord Pas-de-Calais par intérim ou son représentant	LEBEL Antoine	excusé	Représenté par COSNIER Sébastien
DREAL Nord Pas-de-Calais, délégué de Bassin ou son représentant	MOTYKA Vincent	excusé	Représenté par PREVOST Olivier
DRFIP Nord Pas-de-Calais et du département du Nord ou son représentant	PINEAU Bernard	excusé	Représenté par TACHAU Stéphane
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	KARPINSKI Jean-Philippe	Présent	
MEMBRES NON PERMANENTS			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Représentant des Conseils Régionaux	VERNIER Jacques	Présent	
Représentant des Conseils départementaux	VACANT * (réf. Elections CA 25/09/15)	Vacant	
Représentant des Conseils départementaux	VACANT * (réf. Elections CA 25/09/15)	Vacant	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DETOURNAY Alain	excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PATRIS Jacques	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BARBIER Luc	présent	
Représentant des Professions Agricoles	ROUSSEL Bruno	excusé	
Autres Usagers / Professions industrielles	DECOOL François	présent	
Autres Usagers / Pêche maritime	MONTASSINE Gérard	présent	
Autres Usagers / Professions industrielles	VANTYGHM Thierry	excusé	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
SGAR NPDC ou son représentant	CLAVREUIL Pierre	excusé	
Directeur interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	COUPU Jean-Marie	absent	
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	DEMARCO François	excusé	Représenté par MOSSMANN Jean-Rémi
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	GAUTHIER Odile	excusé	Représenté par OBLED Loïc
Directeur Général de VNF ou son représentant	PAPINUTTI Marc	excusé	Représenté par DUFEU Elodie
DIRECCTE NPOC ou son représentant	BÉNÉVISE Jean-François	excusé	Représenté par LEFEBVRE Alfred
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	RAISON Stéphane	excusé	Représenté par GREGOIRE Pascal
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	LEFEBVRE Jean-Pierre	excusé	

Membres Consultatifs	
	Présents
CORDET Jean-François Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	excusé
DOSIMONT Pascal Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	excusé
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	excusé
BULTEN Jean Baptiste Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	excusé
MARTINOT Bertrand Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	excusé
THIBAUT Olivier Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie assisté de : DOLLET Arnaud, Vallée Karine, VALIN Vincent, LABRUNE Sébastien, JOURDAN Stéphane, BLIN François, LEMAIRE Ludovic, AGBEKODO Marcus, LEROY Virginie, LESSENS Géraldine, MARTIN Delphine.	Présent
Divers	
BENEDINI Catherine - Représentante des Conseils départementaux (Membre CA élu CB 10-07-15 - arrêté nomination JO 17/07/2015)	Excusée
CHRISTOPHE Paul - Représentant des Conseils départementaux (Membre CA élu CB 10-07-15 - arrêté nomination JO 17/07/2015)	présent
DISSAUX Jean-Claude - Représentant des Conseils départementaux (Membre CA élu CB 10-07-15 - arrêté nomination JO 17/07/2015)	présent
HAUSSOULIER Stéphane - Représentant des Conseils départementaux (Membre CA élu CB 10-07-15 - arrêté nomination JO 17/07/2015)	présent

ORDRE DU JOUR

Points décisionnels :

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2015

2 - Épuration publique :

2.1 - Ouvrages d'épuration (ligne X11) : Situation des engagements (sous-lignes X110, X113, X115)

2.1.1 - Participations financières à la réalisation des ouvrages d'épuration (sous-ligne X110)

2.1.2 - Participations financières à la gestion des eaux de temps de pluie en milieu urbanisé (sous-ligne X115)

2.2 - Réseaux d'assainissement (ligne X12): Situation des engagements (sous-lignes X120, X122, X123, X124)

2.2.1 - Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (sous-ligne X120)

2.2.2 - Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (sous-ligne X122)

3 - Eau potable :

3.1 - Situation des engagements (lignes X23 et X25)

3.2 - Participations financières en faveur de la protection de la ressource en eaux souterraines (sous-ligne X230)

3.3 - Participations financières aux études et à l'animation des ORQUE (sous-ligne X233)

3.4 - Participations financières pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable (sous-ligne X250)

3.5 - Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (sous-ligne X251)

3.6 - Participations financières aux économies d'eau et à la recherche de fuites (sous-ligne X252)

4 - Lutte contre la pollution d'origine agricole :

4.1 - Situation des engagements des lignes et X152

4.2 - Participations financières au maintien de l'agriculture en zones humides (sous-ligne X187)

5 – Restauration et gestion des milieux aquatiques :

5.1 - Situation des engagements (ligne X24)

5.2 - Participations financières à l'entretien et la restauration des cours d'eau (sous-ligne X240)

5.3 - Participations financières à l'entretien et de la restauration des zones humides (sous-ligne X243)

5.4 - Participations financières en faveur de la prévention des inondations (sous-ligne X244)

5.5- Participation financière en faveur de l'acquisition de zones humides et au maintien de la biodiversité (sous-ligne X245)

5.6 - Participation financière au rétablissement de la continuité écologique (sous-ligne X246)

N

RELEVÉ DE DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS DU 18 SEPTEMBRE 2015

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2015	X				Unanimité
2	15-I-038	STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES (OUVRAGES D'EPURATION) (n°16 689)	X				Unanimité. N'ont pas participé au vote et au débat (conflit d'intérêt) ligne X110 : M. RAOULT (1015200, 1021500, 1203100), M.RINGOT - mandat à M.RAOULT (1037501)
	15-I-039	TRAITEMENT EAUX PLUVIALES (GESTION DES EAUX PLUVIALES) (n°16 690)	X				Unanimité. N'ont pas participé au vote et au débat (conflit d'intérêt) ligne X115 : M. DEFLESSELLE (1211600), M.RAOULT (1209100) N'a pas participé au débat (conflit d'intérêt) : ligne X115 : M. PATRIS (1193200)
	15-I-040	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (CREATION RESEAUX) (n°16 691)	X				Unanimité. N' a pas participé au vote et au débat (conflit d'intérêt) ligne X120 : M. RAOULT (1194800, 1194700, 1206900) N'ont pas participé au débat (conflit d'intérêt) : ligne X120 : M.DETOURNAY (1180400, 1193300, 1201600), M.PATRIS (1195600)
	2.2.1.						

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
2.2.2.	15-I-041	REHABILITATION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (n°16 693)	X				Unanimité. N'ont pas participé au vote et au débat (conflit d'intérêt) ligne X122 : M.COTEL (1202300), M.RINGOT – mandat à M.RAOULT (1209800, 1210300, 1210400, 1210600, 1213400, 1213600, 1213700, 1213900, 1214000, 1209700, 1210200, 1213200, 1209600, 1210500, 1213300), M.RAOULT (1093200)
3	3.2.	PROTECTION RESSOURCE EN EAUX SOUTERRAINES (n°16 694)	X				N'a pas participé au débat (conflit d'intérêt) : ligne X122 : M. DETOURNAY (1166700, 1174400, 1185500, 1190700)
	3.3.	ETUDES ET ANIMATION DES ORQUE (n°16 695)	X				Unanimité.
	3.4.	AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU POTABLE (n°16 696)	X				Unanimité.
3.5.	15-I-045	SECURISATION QUANTITATIVE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (n°16 697)	X				Unanimité. N'a pas participé au vote et au débat (conflit d'intérêt) ligne X250 : M. RAOULT (1169700)
3.6.	15-I-046	ECONOMIE D'EAU ET RECHERCHE DE FUITEs (n°16 698)	X				Unanimité. N'a pas participé au vote et au débat (conflit d'intérêt) ligne X251 : M. RAOULT (1169800)
4	4.2.	MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES (n°16 621)	X				N'a pas participé au débat (conflit d'intérêt) : ligne X251 : M. PATRIS (1174600, 1174700)
5	5.2.	ENTRETIEN ET RESTAURATION DE COURS D'EAU (n°16 604)	X				Unanimité. N'a pas participé au vote et au débat (conflit d'intérêt) ligne X252 : M.RINGOT – mandat à M.RAOULT (1539700)
	5.3.	ENTRETIEN ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES (n°16 708)	X				Unanimité. N'a pas participé au vote et au débat (conflit d'intérêt) ligne X187 : M.RAOULT (1212600)
			X				Unanimité.
			X				Unanimité. N'a pas participé au débat (conflit d'intérêt) ligne X243 : M.BARBIER (1538900)

6

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
5.4.	15-1-050	DOSSIER LIE A LA PREVENTION DES INONDATIONS (n°16 707)	X				Unanimité. Une modification : article 1 : « Le Directeur Général est autorisé à finaliser et à signer cette convention reprise en annexe à la présente délibération ».
5.5.	15-1-051	ACQUISITION ZONES HUMIDES MAINTIEN BIODIVERSITE – CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES (ACQUISITIONS FONCIERES DE ZONES HUMIDES - LIGNE X245) (n°16 631)	X				Unanimité. N'a pas participé au débat (conflit d'intérêt) : ligne X245 : M.OBLED (1539300).
5.6.	15-1-052	RETABLISSEMENT CONTINUITE ECOLOGIQUE COURS D'EAU (n°16 613)	X				Unanimité.

l

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Président Patrick LEMAY ouvre la séance à 9H39.

Monsieur THIBAUT rappelle l'application de la charte de déontologie sur les conflits d'intérêt pouvant concerner certains administrateurs dans la présentation et le vote de dossiers d'interventions.

Il explique que les personnes concernées par un dossier ne doivent pas voter, ni participer aux discussions mais peuvent rester dans la salle. Il précise que sera mentionné sur la diapo le nom des personnes concernées par le conflit d'intérêt.

Il rappelle que Messieurs HAUSSOULIER, CHRISTOPHE et DISSAUX, nouveaux conseillers départementaux ne peuvent pas voter car leur désignation pour la CPI ne sera votée qu'au CA du 25 septembre 2015. En CPI votent uniquement les membres permanents.

Monsieur LEMAY indique qu'il y a ce jour 12 membres permanents.

Monsieur THIBAUT énumère les 12 votants de la séance :

- Mr KARPINSKI
- Mr COSNIER
- Mr PREVOST
- Mme LUCQ
- Mr FAICT
- Mr BARAS
- Mr SIX
- Mr LEMAY
- Mr COTEL
- Mr DEFLESSELLE
- Mr RAOULT
- Mr TACHAU

Monsieur THIBAUT mentionne qu'il s'agit d'une commission importante du fait de l'engagement de plusieurs dizaines de millions d'euro lors de cette séance.

Il indique que chaque projet est détaillé par le biais d'une fiche dans le dossier. Il précise que les techniciens de l'Agence sont disponibles pour répondre aux questions éventuelles sur les dossiers. Il précise qu'une majeure partie des dotations sera engagée aujourd'hui et la totalité lors de la prochaine CPI du 06 novembre car des dossiers sont en cours d'instruction. Il y a cependant une interrogation concernant la ligne eaux pluviales.

Il indique que pour chaque ligne de programme un dossier sera présenté afin d'illustrer et de présenter la méthodologie utilisée.

Points décisionnels :

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MAI 2015

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 22 mai 2015.

Aucune remarque des administrateurs.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 22 mai 2015 est adopté à l'unanimité.

V

01

2 – EPURATION PUBLIQUE (COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Monsieur VALIN présente par une illustration photo la manifestation du 17 septembre 2015 d'inauguration de la nouvelle station d'épuration de Marquette Ovivléo en présence de M. le Préfet Cordet.

2.1. Situation des engagements, Ouvrages d'épuration

c.f. tableau de situation des engagements en point n°2.1 du dossier de la CPI du 18 septembre 2015

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°2.1. du dossier de la CPI du 18 septembre 2015) :

● 13 dossiers de participations financières en faveur des ouvrages d'épuration (ligne X110)

François BLIN présente plus particulièrement le dossier de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole (12 11 500).

Il précise que seront financées des canalisations de transfert vers la nouvelle station d'épuration lors de la prochaine CPI.

Remarques :

- **Dossier de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole (1211500) :**

Monsieur LEMAY indique qu'il est préférable de faire une station plus importante que plusieurs petites qui engendrent des coûts supplémentaires même s'il faut investir dans des canalisations de transfert des eaux.

Monsieur VERNIER demande une explication concernant le traitement et le stockage des boues.

Monsieur BLIN en réponse à Monsieur VERNIER précise qu'Amiens Métropole ne dispose quasi d'aucune capacité de stockage des boues du fait que la station actuelle Amiens Ambonne avait disposé d'une dérogation de la police de l'eau autorisant le stockage des boues en bout de champs. Actuellement les services de l'Etat demandent à la Communauté d'Agglomération d'Amiens de mettre en œuvre des capacités de stockage de boues pour les périodes durant lesquelles le stockage en bout de champs n'est pas possible et d'arrêter ainsi l'épandage en dehors de certaines périodes. La collectivité se trouve à devoir chercher une capacité de stockage des boues déshydratées, et chaulées donc valorisable en agriculture. Il indique qu'il y a donc nécessité de mettre en œuvre une plateforme de stockage et donc à l'occasion du nouveau projet étudier l'idée de rassembler les boues sur un même site. La Communauté d'Agglomération est en phase tant au niveau foncier qu'en terme de traçabilité des boues pour que celles-ci soient stockées en un seul endroit avec le nouvel ouvrage.

Monsieur THIBAUT précise que les boues sont déshydratées, chaulées mais pas imputrescibles. Il indique que le choix du Maître d'Ouvrage est économique, les coûts de traitement sont moindres si les boues sont traitées au même endroit même s'il faut prendre en compte des coûts de transports. Il

n'est pas possible d'épandre en hiver, cela nécessite une capacité de stockage suffisante. Il indique que d'autres systèmes existent, et évoque le système de Noréade qui consiste à ne pas chauler et déshydrater les boues et de traiter les boues liquides toutes au même endroit.

Monsieur MONTASSINE s'interroge sur la durée de réalisation d'un dossier comme celui d'Amiens.

Monsieur BLIN indique que les services de l'état demandent une mise en service des installations d'épuration courant 2017.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération relative aux dossiers de participations financières en faveur des ouvrages d'épurations pour un montant de 9 713 427 €

La délibération «STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES»

(n°16 689)

DOSSIER N°1015200 : REGIE NOREADE, LE CATEAU CAMBRESIS
DOSSIER N° 1133000 : SICOM ASS MARQUISE RINXENT, MARQUISE
DOSSIER N° 1204600 : SIVOM TRICOT, DOMPIERRE
DOSSIER N° 1211500 CA AMIENS METROPOLE, LONGUEAU
DOSSIER N° 1493400 PUIITS LA VALLEE, PUIITS LA VALLEE
DOSSIER N° 1493900 BEAUDEDUIT, BEAUDEDUIT
DOSSIER N°1494000 SI TRAITEMENT EAUX DE LA REGION D'AULT, WOIGNARUE
DOSSIER N° 1021500 REGIE NOREADE, AUBERS
DOSSIER N° 1037501 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE, LOON PLAGE
DOSSIER N° 1189400 AVESNES LE COMTE, AVESNES LE COMTE
DOSSIER N°1203100 REGIE NOREADE, OXELAERE
DOSSIER N° 1200800 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT OMER, SAINT OMER
DOSSIER N° 1204500 HANGEST SUR SOMME, HANGEST SUR SOMME

n°15-I-038 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'ont pas participé au vote et au débat (conflit d'intérêt) : ligne X110 M. RAOULT (1015200, 1021500, 1203100), M.RINGOT (mandat à M.RAOULT), (1037501).

2.1.2 Participation financière à la gestion des eaux de temps de pluie en milieu urbanisé (ligne X115)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°2.1.2 du dossier de la CPI du 18 septembre 2015) :

- **12 dossiers de participations financières en faveur de la gestion alternative des eaux pluviales pour un montant de 2 984 119 €.**

Monsieur KARPINSKI présente plus particulièrement le dossier de la ville de Béthune concernant la gestion alternative des eaux pluviales Place De Gaulle à Béthune (1190400), (c.f. détails du point de présentation repris fiche 1190400 du point 2.1.2 du dossier de la CPI du 18 septembre 2015).

- **Béthune (1190400), Place De Gaulle à Béthune, pour un montant de 22 977 €.**

Il précise la particularité financière du dossier : participation de l'Agence de 15 % et une subvention

de 1,52 % car la collectivité n'a pas souhaité percevoir l'avance de 40 % et à préférer recevoir l'équivalent subvention soit un montant équivalent à 1.52 % du montant de la subvention.

Remarques :

- Dossier de la ville de Béthune (1190400) :

Monsieur LEMAY indique qu'une fois encore on constate l'importance de dé-raccorder les eaux pluviales des stations. Il précise qu'il s'agit d'investissements primordiaux.

Monsieur DEFLESSELLE mentionne que l'entretien des noues n'est pas facile.

Monsieur BARBIER demande si le projet est suffisamment dimensionné, si l'évolution des phénomènes pluviométriques est prise en compte. Il demande si une anticipation est faite lors du projet sur l'évolution des phénomènes climatiques due au réchauffement climatique.

Monsieur LEMAY mentionne que le dimensionnement de 150 m3 lui paraît aussi assez faible.

Monsieur KARPINSKI précise que le dimensionnement est calculé en fonction des données actuelles, qu'il n'y a pas eu d'anticipation sur les phénomènes climatiques. Cependant, il reste toujours une partie qui repart vers le réseau unitaire, le bassin de 150 M3 et en cas de pluie exceptionnelle un trop plein des noues renverra les eaux pluviales vers la gare d'eau.

Monsieur BARBIER mentionne que certaines fortes pluies remplissent les déversoirs d'orage, que ceux-ci contiennent des eaux chargées en hydrocarbures et provoquent des matières en suspension très nocives pour la faune et la flore. Monsieur BARBIER s'interroge sur la possibilité d'avoir un prétraitement.

Monsieur KARPINSKI explique qu'un désableur / débourbeur est prévu dans le projet au niveau de l'arrivée des effluents, il indique que sont prévues également des bouches d'infiltration (visibles au Show-Room de l'Adopta) avec des systèmes de filtration.

Monsieur BARBIER demande que soient pris en compte dans le calcul des dossiers à venir les phénomènes climatiques, dans le but d'éviter d'investir dans des ouvrages qui seraient dépassés dans 5 à 10 ans.

Monsieur LEMAY précise que les écarts au point de vue investissement ne serait pas énorme.

Monsieur VALIN mentionne que les dimensionnements prévus par l'Adopta sont sécurisants et qu'ils vont bien au-delà de la décennale qui est en référence. Les capacités d'infiltration du sol sont prises en compte avec une marge de sécurité.

Monsieur PATRIS s'interroge sur l'emplacement des noues par rapport à la place De Gaulle.

Monsieur KARPINSKI indique qu'il s'agit d'une ceinture autour du parking.

Monsieur THIBAUT rappelle qu'une noue hydraulique est en fait un fossé enherbé. Il interpelle Monsieur DEFLESSELLE sur le fait que, comme tout ouvrage, les noues doivent être entretenues.

Monsieur KARPINSKI présente le dossier de la Communauté Urbaine d'Arras, pour la construction d'un bassin de stockage-restitution des eaux de pluie.

- Dossier de la Communauté Urbaine d'Arras (1193200) :

CT

Monsieur LEMAY demande comment s'opère le choix entre un bassin et des techniques alternatives.

Monsieur KARPINSKI indique que le choix s'opère entre le foncier disponible et le fait qu'un bassin reste du curatif lourd en investissement. Les noues quant à elles sont des micro-projets. Il est parfois nécessaire qu'une technique complète l'autre. Il précise que le bassin donne des résultats plus rapides, la noue demande un certain temps pour la mise en fonction.

Monsieur PATRIS intervient à la demande du président car il ne peut pas participer aux débats. Il mentionne que la construction du bassin est compliquée du fait qu'il est implanté en zone humide près de la Scarpe.

- **Dossier de la Communauté de Communes Bocage Hallue (1211600) :**

Monsieur DEFLESSELLE indique qu'il y a une erreur dans le dossier n° 12 116 000, Communauté Communes Bocage Hallue, la masse d'eau référencée sur la fiche n'est pas la bonne.

Monsieur VALIN précise qu'une vérification de la base informatique sera faite.

Monsieur THIBAUT mentionne que cela ne remet pas en cause la construction du dossier, mais que cela doit être modifié pour que les indicateurs soient corrects, il précise que ceux-ci permettent de répartir les investissements par masse d'eau.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération relative aux dossiers de participations financières en faveur de la gestion des eaux de temps de pluie en milieu urbanisé pour un montant de 2 984 119 €.

La délibération «TRAITEMENT EAUX PLUVIALES»

(n°16 690)

**DOSSIER N°1211600 COMMUNAUTE DE COMMUNES BOCAGE HALLUE, ENSEMBLE DES COMMUNES
DOSSIER N°1493000 BOULOGNE SUR MER, BOULOGNE SUR MER
DOSSIER N° 1014800 HENIN BEAUMONT, HENIN BEAUMONT
DOSSIER N° 1185200 DOUAI, DOUAI
DOSSIER N° 1190400 BETHUNE, BETHUNE
DOSSIER N° 1197900 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN, LIBERCOURT
DOSSIER N° 1212000 SI ASSAINISSEMENT AULNAOY FAMARS VALENCIENNES, BRUAY SUR L'ESCAUT
DOSSIER N° 1193200 COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS, SAINTE CATHERINE
DOSSIER N° 1209100 REGIE NOREADE, AUBERS
DOSSIER N° 1205500 FORT MAHON PLAGE, FORT MAHON
DOSSIER N° 1536800 CREVECOEUR LE GRAND, CREVECOEUR LE GRAND
DOSSIER N° 1539900 BEAUVAL, BEAUVAL**

n°15-I-039 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'ont pas participé au vote et au débat (conflit d'intérêt) : ligne X115 M. DEFLESSELLE (1211600) et M. RAOULT (1209100).

N'a pas participé pas au débat (conflit d'intérêt) ligne X115 M. PATRIS (1193200).

**2.2. Situation des engagements,
Réseaux d'assainissement**

c.f. tableau de situation des engagements en point n°2.2 du dossier de la CPI du 18 septembre 2015

2.2.1 Participations financières à la réhabilitation de réseaux d'assainissement (ligne X120)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°2.2.1 du dossier de la CPI du 18 septembre 2015) :

- **51 dossiers de participations financières pour un montant de 6 594 109 €.**

Remarques :

Monsieur LEMAY s'interroge sur l'évolution de la qualité des réseaux. Il mentionne que l'investissement est important pour une durée de vie moindre.

Monsieur DOLLET précise qu'en dehors de la gestion patrimoniale que doivent aussi engager les collectivités, l'Agence continue à financer les réseaux sous une charte de qualité nationale. Il indique que cela est vérifié au niveau du solde du dossier par des documents de conformité qui sont réclamés avant le paiement. Cela permet de s'assurer que l'argent dépensé est utilisé à bon escient.

Monsieur DEFLESSELLE indique qu'il n'y a pas de retour sur la durée de vie d'un réseau PVC.

Monsieur DOLLET précise que tous les réseaux ne sont pas en PVC et que dans la mesure où les réseaux sont correctement posés, où le compactage est correctement fait, ils sont faits pour durer d'autant plus que des tests sont réalisés en amont. Il précise qu'il ne dispose pas d'éléments plus précis à communiquer.

Monsieur LEMAY indique que la longévité du réseau dépend aussi de la nature du terrain.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération relative aux dossiers de participations financières en faveur de la création de réseaux d'assainissement pour un montant de 6 594 109 €.

La délibération « RESEAUX D'ASSAINISSEMENT »

(n°16 691)

DOSSIER N° 1169000 : VAULX VRAUCOURT

DOSSIER N° 1177900 : SOUASTRE

DOSSIER N° 1180800 QUIESTEDE

DOSSIER N° 1187000 : FERQUES

DOSSIER N° 1194800 : REGIE NOREADE, HEURINGHEM

DOSSIER N° 1197300 : SIVOM DE LA REGION D'ETAPLES, MERLIMONT

DOSSIER N° 1197400 : SIVOM DE LA REGION D'ETAPLES, CUCQ

DOSSIER N° 1198300 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONTREUILLOIS, ECUIRES

DOSSIER N° 1198400 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONTREUILLOIS, ECUIRES

DOSSIER N° 1200700 : SICOM ASSAINISSEMENT MARQUISE RINXENT, RINXENT

**DOSSIER N° 1206200 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN, ENSEMBLE
DES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION**

**DOSSIER N° 1211100 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN,
FONSOMMES**

DOSSIER N° 1212900 : SIVOM DE TRICOT, DOMPIERRE

DOSSIER N° 1213000 : SIVOM DE TRICOT, DOMPIERRE

DOSSIER N° 1537100 : PUIITS LA VALLEE, PUIITS LA VALLEE

DOSSIER N° 1537200 : PUIITS LA VALLE
 DOSSIER N° 1173500 : SIAEP VALLEE DU BLEQUIN, NIELLES LES BLEQUIN
 DOSSIER N° 1181000 : QUIESTEDE
 DOSSIER N° 1187100 : LANDRETHUN LE NORD
 DOSSIER N° 1191400 : COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS FLANDRES, WITTERNESSE
 DOSSIER N° 1193400 : VAULX VRAUCOURT
 DOSSIER N° 1193500 : VAULX VRAUCOURT
 DOSSIER N° 1199000 : SIVOM DE LA REGION D'ETAPLE, CUCQ
 DOSSIER N° 1204400 : BAINCTHUN
 DOSSIER N° 1178900 : CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE, HAUTMONT
 DOSSIER N° 1180400 : MEL, VIOLAINES
 DOSSIER N° 1181200 : SICOM ASSAINISSEMENT AGGLOMERATION CAMBRESIENNE, CAMBRAI
 DOSSIER N° 1181600 : SYND INTERCOM ASSAINI FOURMIES WIGNEHIES, FOURMIES
 DOSSIER N° 1189800 : COMMUNAUTE DE COMMUNES LA PORTE DES VALLEES, HABARCQ
 DOSSIER N° 1191500 : CA DE BETHUNE NOEUX ET ENVIRONS, HINGES
 DOSSIER N° 1191900 : CA DE BETHUNE NOEUX ET ENVIRONS, HERSIN COUPIGNY
 DOSSIER N° 1193300 : MEL, VILLENEUVE D'ASCQ
 DOSSIER N° 1194100 : CA DE BETHUNE NOEUX ET ENVIRONS, CAMBRIN
 DOSSIER N° 1194700 : REGIE NOREADE, METEREN
 DOSSIER N° 1195600 : COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS, MAROEUIL
 DOSSIER N° 1201600 : MEL, ARMENTIERES
 DOSSIER N° 1202100 : SI ADDUCT DISTRI EAU POTABLE REGION D'ANDRES, SAINTE MARIE KERQUE
 DOSSIER N° 1202200 : SI ADDUCT DISTRI EAU POTABLE REGION D'ANDRES, SAINT FOLQUIN
 DOSSIER N° 1206900 : REGIE NOREADE, LESTREM
 DOSSIER N° 1020700 : BREILLY
 DOSSIER N° 1179400 : SI EAUX ASS A LA CARTE DE LEULINGHEM QUELMES ZUDAUSQUES ET WISQUES, LEULINGHEM
 DOSSIER N° 1184900 : FREVILLERS
 DOSSIER N° 1186700 : SI EAUX ASS A LA CARTE DE LEULINGHEM QUELMES ZUDAUSQUES ET WISQUES, LEULINGHEM LES ESTREHEM
 DOSSIER N° 1189200 : HANGEST SUR SOMME
 DOSSIER N° 1192500 : CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS, REBREUVE RANCHICOURT
 DOSSIER N° 1204300 : SI ADDUCT DISTRI EAU POTABLE REGION D'ANDRES, LICQUES
 DOSSIER N° 1206000 : QUEND
 DOSSIER N° 1492700 : SIAEP DU DOULLENNAIS ET ENVIRONS, AUTHIEULE
 DOSSIER N° 1493700 : COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD, GROFFLIERS
 DOSSIER N° 1537600 : FREVILLERS
 DOSSIER N° 1179100 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE SAMBRE

n°15-l-040 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'ont pas participé pas au vote et au débat (conflit d'intérêt) : ligne X120 M. RAOULT (1194800, 1194700, 1206900).

N'ont pas participé pas au débat (conflit d'intérêt) ligne X120 M. DETOURNAY (1180400, 1193300, 1201600), M. PATRIS (1195600).

2.2.2 Participations financières à la réhabilitation de réseaux d'assainissement (ligne X122)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails

du point de présentation repris au point n°2.2.2 du dossier de la CPI du 18 septembre 2015) :

• 53 dossiers de participations financières pour un montant de 6 049 740 €.

Remarques :

Monsieur LEMAY mentionne que la somme est importante pour de la réhabilitation et qu'il faudrait travailler en amont pour limiter celle-ci.

Monsieur SIX s'interroge sur le fait que 50 % des engagements sont pris après la commission et demande si les autres 50 % seront pris d'ici la fin de l'année autant en réhabilitation qu'en réseaux neufs.

Monsieur DOLLET précise que, comme l'avait indiqué Monsieur THIBAUT, l'Agence dispose d'un stock suffisant de dossiers. Tous les dossiers ne sont pas encore instruits car certains nécessitent des demandes de pièces complémentaires aux collectivités. A la prochaine CPI sera proposée une liste de dossiers. Il mentionne que la totalité des dépenses sera engagée sauf sur la ligne X115 concernant la gestion des eaux pluviales.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération relative au dossier de participations financières en faveur de la réhabilitation des réseaux d'assainissement pour un montant de 6 049 740 €.

La délibération «REHABILITATION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT»

(n°16 693)

Dossier n°1031600 : SIVOM DE LA WARNELLE, Bertry

Dossier n° 11360000 : RETY

Dossier n° 1169500 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 7 VALLEES, Beaurainville

Dossier n° 1195800 : CA DU DOUAISIS, Esquerchin

Dossier n° 1196400 : LANDRETHUN LE NORD

Dossier n° 1198500 : SIVOM DE LA REGION D'ETAPLES, Le Touquet

Dossier n° 1201100 : ETAPLES

Dossier n° 1202300 : BRETEUIL

Dossier n° 1203000 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE, Amiens

Dossier n° 1209800 : COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE, Dunkerque

Dossier n° 1210300 : COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE, Dunkerque

Dossier n° 1210400 : COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE, Dunkerque

Dossier n° 1210600 : COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE, Teteghem

Dossier n° 1213400 : COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE, Cappelle la Grande

Dossier n° 1213600 : COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE, Armbouts Cappel

Dossier n° 1213700 : COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE, Dunkerque

Dossier n° 1213900 : COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE, Dunkerque

Dossier n° 1214000 : COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE, Dunkerque

Dossier n° 1215300 : BOULOGNE SUR MER

Dossier n° 1215400 : BOULOGNE SUR MER

Dossier n° 1215600 : SICOM ASSAINISSEMENT NEUFCHATEL HARDELOT, Condette

Dossier n° 1215800 : FRESNOY LE GRAND

Dossier n° 1093200 : REGIE NOREADE, Le Cateau Cambrésis

Dossier n° 1209700 : COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE, Dunkerque

Dossier n° 1210200 : COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE, Coudekerque Branche

Dossier n° 1213200 : COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE, Dunkerque

Dossier n° 1215200 : BOULOGNE SUR MER

Dossier n° 1152900 : COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT, Aniche

Dossier n° 1166700 : MEL, Tourcoing

R

OT

Dossier n° 1167900 : CA DU DOUAISIS, Fechain
 Dossier n° 1168800 : CA DU DOUAISIS, Flers en Escrebieux
 Dossier n° 1174400 : MEL, Tourcoing
 Dossier n° 1180700 : SIA ANZIN BEUVRAGES, Anzin
 Dossier n° 1185500 : MEL, Marquette lez Lille
 Dossier n° 1190700 : MEL, Pérenchies
 Dossier n° 1191700 : CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS, Béthune
 Dossier n° 1191800 : CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS, Béthune
 Dossier n° 1192200 : CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS, Richebourg
 Dossier n° 1193900 : CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS, Auchel
 Dossier n° 1196200 : CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS, Noeux et diverses communes de l'unité technique.
 Dossier N°1203600 : SI DES EAUX REGION BONNINGUES LES CALAIS, Hames Boucres
 Dossier n° 1209600 : COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE, Bourbourg
 Dossier n° 1210500 : COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE, Graveline
 Dossier n° 1212200 : SI D'ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES, Bruay sur l'Escaut
 Dossier n° 1213300 : COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE, Bray Dunes
 Dossier n° 1159600 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT OMER, Blendecques
 Dossier n° 1159700 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT OMER, Clairmarais
 Dossier n° 1159800 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT OMER, Saint Omer
 Dossier n° 1173400 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT OMER, Longuenesse
 Dossier n° 1187300 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT OMER, Hallines
 Dossier n° 1193100 : ESQUERDES
 Dossier n° 1211300 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE, Glisly
 Dossier n° 1537000 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU INDUSTRIEL, Feuquières, Lamartine, Fressenneville, Friville Escarbotin.

n°15-I-041 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'ont pas participé pas au vote et au débat (conflit d'intérêt) : ligne X122 M.COTEL (1202300), M. RINGOT (1209800, 1210300, 1210400, 1210600, 1213400, 1213600, 1213700, 1213900, 1214000, 1209700, 1210200, 1213200, 1209600, 1210500, 1213300), M. RAOULT (1093200)
 N'ont pas participé au débat (conflit d'intérêt) ligne X122 M. DETOURNAY (1166700, 1174400, 1185500, 1190700).

3 – EAU POTABLE

3.1. Situation des engagements, Eau Potable

c.f. tableau de situation des engagements en point n°3.1 du dossier de la CPI du 18 septembre 2015

3.2. Participations financières à la protection de la ressource en eaux souterraines (ligne X230)

Dossier présenté

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°3.2. du dossier de la CPI du 18 septembre 2015) :

Procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 18 septembre 2015

16

2

OT

- 1 dossier de participations financières pour un montant de 42 000 €.

Remarque :

Monsieur DOLLET : précise que le dossier n° 1537500 du SIAEP du plateau de Bellevue concernant les travaux de mise aux normes et d'étanchéité sur la commune de VERCHOCQ, représente 60 % des engagements de la sous-ligne.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération relative au dossier de participation financière en faveur de la protection de la ressource en eaux souterraines pour un montant de 42 000 €.

**La délibération «PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAUX SOUTERRAINES»
(n°16 694)**

Dossier n°1537500 : SIAEP PLATEAU DE BELLEVUE, Verchocq

n°15-I-042 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**3.3. Participations financières aux études et animation des ORQUE
(ligne X233)**

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°3.3. du dossier de la CPI du 18 septembre 2015) :

- 3 dossiers de participations financières pour un montant de 193 215 €.

Remarques :

Monsieur VERNIER : s'interroge concernant le rôle de l'animateur ORQUE

Monsieur LABRUNE : rappelle que les opérations d'animation ORQUE consistent en :

- La délimitation de l'aire d'alimentation des captages
- Un diagnostic de l'ensemble des pressions
- L'établissement d'un plan d'action

Il indique que l'animateur est la personne référente pour les maîtres d'Ouvrages pour piloter l'ensemble des études et des rencontres avec les différents acteurs afin de s'assurer de la mise en œuvre du plan d'actions.

Monsieur THIBAUT précise que l'animateur est la cheville ouvrière du plan ORQUE. Il précise qu'il existe un animateur par aire d'alimentation de captage.

Monsieur DEFLESSELLE insiste sur le travail énorme de contact avec les agriculteurs afin qu'ils entrent dans le plan pour limiter les intrants. Il mentionne que l'animateur ORQUE organise des réunions avec les élus et les ouvriers communaux afin de faire de la sensibilisation sur l'utilisation des pesticides. Il s'agit d'un travail extrêmement important.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération relative aux dossiers de Procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 18 septembre 2015

participations financières aux études et animation des ORQUE pour un montant de 193 215 €.

La délibération «ETUDES ET ANIMATION DES ORQUES»

(n°16 695)

Dossier n°1537500 : CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE, Maubeuge

Dossier n° 1539000 : MONTDIDIER, Ayencourt

Dossier n° 1539500 : COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD OUEST AMIENOIS, Poix de Picardie

n°15-I-043 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**3.4. Participations financières à l'amélioration de la qualité de l'eau potable
(ligne X250)**

Dossier présenté

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°3.4. du dossier de la CPI du 18 septembre 2015) :

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 3 201 500 €.**

Monsieur DOLLET : indique que le dossier présenté de la Régie Noréade (1169700) représente aujourd'hui 74 % d'engagement. Ce dossier concerne la 3^{ème} phase du projet d'interconnexion Sambre Avesnois Pecquencourt, concernant l'usine de traitement en eau potable de LOCQUIGNOL.

Monsieur KARPINSKI présente le dossier et précise qu'il constitue la 3^{ème} partie du projet qui concerne l'usine de traitement et la mise en place de citerne de stockage pour le secours.

Remarques :

Monsieur LEMAY rappelle l'importance du projet pour structurer la distribution d'eau potable dans la région Nord Pas de Calais.

Monsieur DEFLESSELLE s'avère être surpris de l'utilisation de l'eau de javel comme technique de désinfection.

Monsieur PATRIS précise qu'il s'agit du procédé le plus efficace et le plus naturelle et surtout le moins cher.

Monsieur COTEL demande quel sera l'impact d'un tel investissement sur le prix de l'eau.

A la demande de Monsieur le Président de séance, **Monsieur RAOULT** intervient et précise que le prix de l'eau sera impacté, cependant l'impact sera moins important grâce aux subventions de l'Agence de l'Eau.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération relative au dossier de participation financière à l'amélioration de la qualité de l'eau potable pour un montant de 3 201 500 €.

La délibération «AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU POTABLE»

(n°16 696)

Dossier n°1169700 : REGIE NOREADE, Locquignol

n°15-I-044 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat (conflit d'intérêt), sauf à la demande du président, ligne X250 M. RAOULT (1169700)

**3.5. Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable
(ligne X251)**

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°3.5. du dossier de la CPI du 18 septembre 2015) :

● **7 dossiers de participations financières pour un montant de 2 641 764 €.**

Monsieur LEMAIRE présente les travaux de sécurisation quantitative et qualitative en eau potable sur les communes de CARLY et SAMER pour la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Remarques :

- **Dossier de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (1538200)**

Monsieur LEMAY demande si le charbon actif est utilisé dans le traitement des pesticides.

Monsieur LEMAIRE confirme l'utilisation du charbon actif pour le traitement des pesticides.

Monsieur BARBIER mentionne l'intérêt que porte l'Agence à garantir une qualité d'eau potable à la sortie.

Monsieur RAOULT fait une parenthèse avec l'accord du Président de séance et évoque un accord signé avec la Métropole Européenne de Lille et NOREADE concernant la livraison et la distribution d'eau en cas de pénurie.

Monsieur COTEL indique que beaucoup de territoires n'ont pas pris conscience de la problématique de la distribution d'eau potable. Cela se révèle lorsqu'il s'agit de faire une étude de schéma directeur et lorsqu'il faut sécuriser certains secteurs. Il mentionne qu'un grand nombre de structures, de distributeurs d'eau n'ont pas anticipé l'évolution du prix de l'eau.

Monsieur BARBIER s'inquiète de l'impact sur les milieux naturels et les milieux humides en périphérie de la zone de travaux de sécurisation du forage de st Josse.

Monsieur LEMAIRE indique que toutes les vérifications ont été faites en amont, des études d'impacts ont été réalisées. Il mentionne que le dossier a été présenté une fois la totalité des résultats validés. Toutes les garanties ont été prises pour éviter les impacts sur les milieux où les limiter.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération relative aux dossiers de participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable pour un montant de 2 641 764 €.

***La délibération «SECURISATION QUANTITATIVE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE»
(n°16 697)***

***Dossier n°1174600 : COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS, Sainte Catherine- Ecurie
Dossier n° 1197700 : SIAEP ST JOSSE
Dossier n° 1538200 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS, Carly-Samer
Dossier n° 1169800 : REGIE NOREADE, Locquignol et Sassegnyes
Dossier n° 1171500 : SYND MIXTE DE L'EAU DE LA VALLEE ET DES MONTS, Wizernes
Dossier n° 1174700 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD ARTOIS, Lebuquieres-
Velu- Beaumetz les Cambrai
Dossier n° 1186900 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN, Vendin le Vieil***

n°15-I-045 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé pas au vote et au débat (conflit d'intérêt) sauf à la demande du président : ligne X251 M. RAOULT (1169800)

N'a pas participé au débat (conflit d'intérêt) : ligne X251 M. PATRIS (1174600, 1174700).

**3.6. Participations financières aux économies d'eau et à la recherche de fuites
(ligne X252)**

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°3.6. du dossier de la CPI du 18 septembre 2015) :

● 4 dossiers de participations financières pour un montant de 199 550 €.

Pas de remarque

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération relative au dossier de participations financières aux économies d'eau et à la recherche de fuites pour un montant de 199 550 €.

***La délibération «ECONOMIE D'EAU, RECHERCHE DE FUITES»
(n°16 698)***

***Dossier n°1539700 : SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS, Looberghe
Dossier n° 1170400 : SIAEP DE LA VALLEE DE L'OMIGNON, Ensemble des communes du
SIAEP de l'OMIGNON et Voyennes
Dossier n° 1211800 : SIAEP REGION NAOURS, Communes du SIAEP de la région de Naours et
la commune de Rainneville
Dossier n° 1147000 : SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS, Béthune***

n°15-I-046 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat (conflit d'intérêt) : ligne X252 M. RINGOT (mandat à M. RAOULT), (1539700)

4 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION D'ORIGINE AGRICOLE

Monsieur LABRUNE en référence au point n°4 du dossier de séance de la CPI du 18 septembre 2015, présente la situation des engagements des lignes X18 et X152 « Lutte contre les pollutions d'origine agricole et Assistance technique à la dépollution » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

**4.1 - Situation des engagements
(lignes X18 et X152)**

c.f. tableau de situation des engagements en point n°4.1 du dossier de la CPI du 18 septembre 2015

**4.2 – Participations financières au maintien de l'agriculture en zones humides
(ligne X187)**

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°4.2 du dossier de la CPI du 18 septembre 2015) :

- **2 dossiers de participation financière pour un montant de 150 640 €.**

Monsieur LABRUNE précise que les deux dossiers présentés permettent d'arriver à 100 % d'engagement pour la sous ligne X187 « maintien de l'agriculture en zones humides ».

Remarques :

Monsieur VERNIER demande la définition du « casier hydraulique ».

Monsieur BARBIER en réponse à Monsieur VERNIER indique que le casier hydraulique est un ensemble de terre et d'eau qui est délimité par une digue sur laquelle des pompages sécurisent les cultures lors de la montée des eaux.

Monsieur VERNIER s'étonne de l'arrivée tardive de cette technique dans la région malgré l'importance des zones humides.

Monsieur VERNIER souhaite connaître l'avancement des travaux permettant l'établissement d'une véritable cartographie des « zones humides » et non des « zones à dominante humide ».

Monsieur LABRUNE mentionne qu'un effort est porté à l'échelle des 8 territoires concernant la gestion des zones humides.

Monsieur THIBAUT précise que persiste l'éternelle définition de la zone humide et donc toute la difficulté à établir une carte. Il indique que cela provoque un véritable handicap pour les agriculteurs qui travaillent en zones humides du fait qu'ils ont des difficultés à réclamer des aides.

R

OT

Il mentionne que des territoires pilotes ont été sélectionnés afin de faire avancer les discussions, que sans définition correcte, l'agriculture en zone humide se détruit. Il indique que la biodiversité a besoin de ce type d'agriculture.

Monsieur VERNIER s'interroge sur le potentiel et le pourcentage de représentation des zones sélectionnées par rapport à l'ensemble des zones humides du bassin.

Monsieur THIBAUT demande l'intervention de **Monsieur JOURDAN** qui illustre par une carte.

Monsieur JOURDAN indique que les actions portant sur les zones humides sélectionnées sont assez limitées, cependant il s'agit de zones humides connues comme telles par les usagers des sites.

Monsieur BARAS souligne qu'il y a un effort à faire là où les débats se font, qu'à titre d'exemple dans l'Avesnois une cartographie des zones humides a pu être établie en collaboration avec les SAGE.

Monsieur BARBIER indique que la majeure partie des zones humides sont des prairies enherbées et qu'avec des systèmes de pompage on pourrait changer l'avenir des zones humides. Il précise qu'avec le changement climatique il va y avoir des nouveaux phénomènes à gérer et qu'il va falloir anticiper. Il précise que le maintien de l'agriculture en zone humide est nécessaire pour la sauvegarde de la biodiversité, du paysage, de la qualité d'eau et de la sécurisation des biens et des personnes dans le bassin.

Il précise qu'il faudrait avoir une vraie discussion avec la nouvelle grande région afin d'obtenir un droit à l'expérimentation pour envisager sur les 8 territoires mis en cause de mettre en place une indemnité compensatrice « handicap naturel ».

Monsieur THIBAUT précise que pour ce type de projet il faut accepter une cartographie des zones humides.

Monsieur FAICT mentionne qu'une aide de l'Etat ne sortira pas l'agriculture de la problématique des zones humides mais qu'il faudrait repenser l'élevage en zones humides.

Monsieur MONTASSINE indique que parfois le monde agricole est heurté par certaines directives et ralentit la construction des SAGE.

Monsieur OBLED précise qu'il est important de pouvoir accompagner l'agriculteur ou la chambre d'agriculture.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération relative aux dossiers de participations financières en faveur du maintien de l'agriculture en zones humides pour un montant de 150 640 €

La délibération «MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES»

(n°16621)

Dossier (1212600) : Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

Dossier (1539600) : Communauté d'Agglomération de Saint Omer

n°15-I-047 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

N'a pas participé au vote et au débat (conflit d'intérêt) ligne X187 : M. RAOULT (1212600)

5 – RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Monsieur JOURDAN en référence au point n°5 du dossier de séance de la CPI du 18 septembre 2015, présente la situation des engagements de la ligne X24 « restauration et gestion des milieux aquatiques » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

5.1 – Situation des engagements (ligne X24)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°5.1 du dossier de la CPI du 18 septembre 2015

5.2 – Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau (ligne X240)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°5.2 du dossier de la CPI du 18 septembre 2015) :

- 4 dossiers de participations financières en engagements 2015 pour un montant de 363 145 €.

Monsieur JOURDAN rappelle que les travaux d'entretien et la restauration des cours d'eau s'appuient sur une démarche de programmation pluriannuelle.

Il présente sous forme d'illustrations l'efficacité écologique des travaux présentés pour engagements.

Remarque :

Monsieur LEMAY indique que les travaux sont importants dans un objectif de qualité des eaux de surface d'autant que dans notre région les débits d'eau restent faibles.

La délibération «ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU»

(n°16604)

Dossier (11771) : Fédération du Pas de Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Dossier (11668) : Syndicat Mixte Aménagement Gestion Eau Aa

Dossier (11708) : Fédération du Pas de Calais pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Dossier (11769) : Syndicat Mixte de la Vallée de la Hem

n°15-I-048 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

5.3 – Participations financières en faveur de l'entretien et restauration des zones humides (ligne X243)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°5.3 du dossier de la CPI du 18 septembre 2015) :

● 2 dossiers de participations financières en engagements 2015 pour un montant de 76 667 €.

Remarques :

Monsieur LEMAY demande si les deux zones sont bien incluses dans la liste des 8 territoires prioritaires.

Monsieur JOURDAN indique qu'il s'agit d'une gestion des milieux naturels et d'une sauvegarde des espèces.

Monsieur CHRISTOPHE démontre que l'agriculture et le milieu naturel sont compatibles en illustrant par la réintégration de la Rouge Flamande.

***La délibération «ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES»
(n°16708)***

Dossier (15366) : Communauté d'Agglomération de Saint Quentin
Dossier (15389) : Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas de Calais

n°15-I-049 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

N'ont pas participé au débat (conflit d'intérêt) ligne X243 : M. BARBIER (1538900)

**5.4 – Participations financières en faveur de la prévention des inondations
(ligne X244)**

Monsieur JOURDAN indique qu'il n'y a pas de dossier présenté pour cette sous-ligne mais une présentation de l'état d'avancement des actions engagées dans le domaine de la prévention des inondations du dispositif PAPI et du plan Somme 2. Une délibération est présentée en lien avec la convention du plan Somme 2.

Remarques :

Monsieur LEMAY s'interroge sur la précision du plan.

Monsieur JOURDAN indique que le plan s'articule autour de fiches actions.

Monsieur MONTASSINE se réjouit de la possibilité de migration des espèces amphihalines.

Monsieur FAICT s'interroge sur le fait que l'association SOMEA ne soit pas consultée à titre d'expert concernant l'érosion des sols agricoles.

Monsieur JOURDAN indique que la consultation de l'association SOMEA est bien prévue dans le cadre du plan Somme 2.

Monsieur LEMAY rappelle que deux axes sont proposés au vote :

Handwritten marks:
A stylized 'P' or 'R' on the left.
The Greek letter sigma 'σ' in the center.

- L'autorisation pour le Directeur Général de finaliser la convention cadre,
- Une participation financière à hauteur de 20 millions d'euros.

**La délibération « dossier lié à la prévention des inondations »
(n°16707)**

N°15-I-050 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

Avec une modification de forme : article 1 : « le Directeur Général est autorisé à finaliser et à signer cette convention reprise en annexe à la présente délibération ».

**5.5 – Participation financière en faveur de l'acquisition de zones humides et au
maintien de la biodiversité
(Ligne X245)**

Dossier présenté

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation n°5.5 du dossier de la CPI du 18 septembre 2015) :

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 110 76 €.

Remarques :

Monsieur BARBIER mentionne que le prix de l'hectare en zones humides augmente du fait que le secteur des loisirs s'intéresse de plus en plus à ces espaces. Il indique que le prix atteint un seuil plancher.

Monsieur OBLED prend la parole à la demande du Président de séance, Il précise que dans certains secteurs comme les marais Audomarois et la moyenne vallée de la Somme il rencontre des conflits d'usage sur la plupart des espaces avec de la « cabanisation », des huttes de chasse ou des Habitations Légères de Loisirs (H.L.L) lorsqu'il s'agit de récupérer des terrains avec une capacité écologique intéressante. Il précise que cela peut entraîner un surenchérissement des parcelles au détriment de la profession agricole.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération relative au dossier de participation financière à l'acquisition de zones humides et au maintien de la biodiversité pour un montant de 110 76 €.

**La délibération «ACQUISITION ZONES HUMIDES, MAINTIEN BIODIVERSITE,
CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES»
(n°16631)**

Dossier (1539300) : Conservatoire Espace Littoral Rivages.

n°15-I-051 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

N'a pas participé au débat (conflit d'intérêt), sauf à la demande du président, ligne X245 : M. OBLED (1539300)

R

05

5.6 – Participation financière au rétablissement de la continuité écologique (ligne X246)

Dossier présenté

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation n°5.6 du dossier de la CPI du 18 septembre 2015) :

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 177 148 €.

Pas de remarque

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération relative au dossier de participation financière au rétablissement de la continuité écologique pour un montant de 177 148 €.

La délibération «RETABLISSEMENT CONTINUITE ECOLOGIQUE COURS D'EAU» (n°16613)

Dossier (11755) : Communauté d'Agglomération du Boulonnais .

n°15-I-052 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

Monsieur LEMAY conclut la séance en rappelant qu'il n'y a pas de projet industrie à cette commission mais que la ligne industrie sera consommée dans sa totalité lors de la prochaine commission.

Il remercie les membres de la commission et clôt la séance à 12h04.

**LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS**


Patrick LEMAY

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE**


Olivier THIBAUT